



20 octobre 2022

## Lettre ouverte. **14 acteurs du bâtiment pressent le gouvernement à prendre des mesures pour lutter contre la surchauffe des bâtiments**

Dans un courrier adressé à la Première ministre Elisabeth Borne le 18 octobre, 14 organisations professionnelles issues du secteur du bâtiment proposent des solutions concrètes visant à traiter efficacement et de façon durable le confort thermique dans les bâtiments. La problématique de la surchauffe des bâtiments n'étant pas suffisamment prise en compte dans les politiques publiques, ces acteurs alertent les décideurs sur l'urgence de mettre en place des mesures rapidement, afin d'anticiper des étés à venir de plus en plus chaud, menaçant la santé des plus fragiles en période caniculaire.

---

Madame la Première ministre,

La chaleur est tout aussi redoutable que le froid : l'été est devenu synonyme de souffrance thermique pour de nombreux Français. En effet, ils sont **69 % à souffrir des températures trop élevées dans leur logement**<sup>1</sup>. Une situation qui ne manquera pas de s'aggraver avec le réchauffement climatique et de s'étendre à des périodes autrefois plus clémentes. Rappelons qu'en 2022, la première canicule a eu lieu au printemps. Or, aucune mesure politique n'est prise aujourd'hui pour limiter durablement, efficacement et sans surconsommation excessive d'énergie la surchauffe des logements. Nous, acteurs de la construction, avons des solutions à apporter en adéquation avec les enjeux climatiques et sociétaux. À vous, acteurs politiques, de vous en saisir pour répondre aux attentes des Français en matière de pouvoir d'achat, d'écologie et de santé publique.

Atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 est un objectif ambitieux et nous ne pouvons que le saluer. D'aucuns diront cependant qu'il est inaccessible au regard des récentes trajectoires de réduction. Or, il s'agit d'une condition sine qua non pour espérer contenir le réchauffement climatique à +1,5°C, selon le Giec. Malheureusement, **l'action climatique de la France est insuffisante**. Les experts du Haut Conseil pour le Climat l'ont encore rappelé récemment : la dynamique tricolore reste insuffisante pour tenir les objectifs du Pacte Vert et impose un sursaut de l'action climatique<sup>2</sup>.

### **Ne négligez pas le potentiel de rénovation énergétique liée au réchauffement des bâtiments**

La France doit accélérer sa mutation écologique. Si la lutte contre le réchauffement climatique se joue sur tous les fronts, la décarbonisation du secteur du bâtiment constitue un levier essentiel. Responsable de 17 %<sup>3</sup> des émissions de gaz à effet de serre en France, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) est le plus gros consommateur d'énergie<sup>4</sup>. **Rénover l'existant se positionne comme une piste indispensable, si tant est qu'elle soit envisagée dans sa globalité**. Le sujet du chauffage a en effet tendance à éclipser les enjeux estivaux. Or, la hausse des températures et les vagues de chaleur, qui se font plus régulières et plus extrêmes, contribuent à l'accroissement de l'inconfort thermique et des inégalités sociales. Le confort d'été, expression communément utilisée dans la réglementation thermique, n'apparaît plus adapté à la situation ; il serait plus juste de parler de souffrance thermique, au vu de l'impact sanitaire que les canicules peuvent avoir sur les Français.

**Neuf Français sur dix estiment qu'il est capital de trouver des solutions pour réduire le réchauffement de leur habitation<sup>1</sup>**. Pour faire baisser la température, les Français ferment les stores et volets (82 %), aèrent les pièces la nuit (77 %), ferment les fenêtres (62 %), utilisent un ventilateur (41 %) et/ou un climatiseur (21 %). Et près d'un Français sur cinq qui n'en dispose pas déjà à l'intention d'investir dans un système de rafraîchissement bien souvent sans avoir recours à un professionnel qui saura l'aiguiller vers des solutions appropriées et efficaces.

### **Le recours à la climatisation doit être raisonné et adapté**

En France, la consommation associée au refroidissement des bâtiments s'élevait en 2020 à **4,9 TWh dans le secteur résidentiel et à 10,6 TWh pour le secteur tertiaire<sup>5</sup>**.

Le recours à la climatisation dans les logements a augmenté de 78 % entre 2016 et 2020<sup>5</sup>. Cette technologie est aujourd’hui la source de près de 5 % des émissions d’équivalent CO<sub>2</sub> du secteur du bâtiment<sup>5</sup>. Selon le Giec, la hausse de consommation d’énergie liée au refroidissement dans les bâtiments est estimée de 31 à 73 % en Europe du Nord d’ici 2050 et de 165 à 323 % d’ici 2100 par rapport à 1996-2005<sup>6</sup>.

Un recours non raisonné à la climatisation contribue à alimenter un cercle vicieux : plus il fait chaud, plus la climatisation est utilisée, plus les émissions de gaz à effet de serre augmentent, plus il faut chaud, etc. Les systèmes les moins performants – par exemple les équipements mobiles – participent directement au réchauffement des villes. À titre d’exemple, si la chaleur émise par les climatiseurs double d’ici à 2030, la température pourrait augmenter de 2°C dans Paris<sup>7</sup>.

### **Il est urgent d’associer sobriété énergétique et confort des ménages...**

Dans un contexte de tension énergétique et de contraction du pouvoir d’achat, rappelons que l’énergie la moins chère et la moins polluante est celle qu’on ne consomme pas. La sobriété énergétique impose que toutes les pistes soient prises en compte. Si le recours à des systèmes de rafraîchissement actif est un besoin légitime auquel il est important de répondre, celui-ci doit être fait en utilisant des technologies performantes, de manière raisonnée et en combinaison avec les mesures passives, non consommatrices d’énergie, qui permettent d’en limiter l’impact énergétique. La consommation liée au refroidissement en sera ainsi réduite au strict nécessaire. Il est également essentiel de faire appel à un professionnel pour le bon dimensionnement et la bonne installation de l’équipement de rafraîchissement.

### **La sobriété énergétique est un objectif accessible grâce aux mesures passives**

Tout comme une bonne isolation permet de limiter les consommations de chauffage, de nombreuses solutions existent pour **réduire la surchauffe des bâtiments de manière durable**. Peu ou pas consommateurs en énergie, ces équipements et solutions techniques permettent de réconcilier habitabilité des bâtiments en période de fortes chaleurs et sobriété énergétique lorsque des systèmes de rafraîchissement sont présents.

**- Installer des protections solaires motorisées ou automatisées**

*Limiter la hausse de la température intérieure de 2°C à 5°C en été est possible simplement en s'équipant de stores ou volets. Quant au pilotage automatique des protections solaires, il est loin d'être un gadget de confort : il permet une gestion optimale de ces équipements en fonction des températures et du rayonnement solaire, y compris en l'absence d'occupants.*

**L'utilisation de protections solaires pourrait réduire la consommation d'énergie liée au refroidissement des locaux jusqu'à 60 % d'ici 2050.** Elle permettrait d'éviter l'émission de 100 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> et d'économiser 285 milliards d'euros en Europe<sup>8</sup>. Un exemple concret avec la ville de Poissy : elle va équiper 15 établissements scolaires de protections solaires. Sur les 6 groupements scolaires déjà rénovés, les résultats sont très encourageants : en période caniculaire, la température intérieure enregistrée est inférieure de 10°C par rapport à l'extérieur et de 5°C par rapport à la même salle de classe non équipée de stores. Une installation qui permettra d'économiser environ 300 000 kWh/an, soit l'équivalent d'une facture d'électricité annuelle de 50 000 €.

#### **- Améliorer l'inertie thermique des bâtiments**

L'inertie thermique correspond à la capacité des matériaux des murs, toitures et isolants à absorber la chaleur ou le froid, puis à restituer le flux thermique en phase de déphasage. Plus un bâtiment a une inertie élevée, plus il sera confortable en période caniculaire. La température intérieure dans le bâtiment peut ainsi être réduite jusqu'à 3°C<sup>9</sup>.

Par ailleurs, une isolation adaptée de l'enveloppe extérieure du bâtiment contribue également, non seulement à l'efficacité en hiver, mais également à une protection en été.

#### **- Automatiser l'ouverture des fenêtres**

Comme les volets et les stores, l'ouverture des ouvrants peut être automatisée afin de rafraîchir son habitation au moment où les températures extérieures sont les plus fraîches, en soirée ou la nuit. Le potentiel de rafraîchissement activable par le pilotage intelligent de l'ouverture des fenêtres en période estivale a ainsi été mesuré entre 4°C et 5°C<sup>10, 11</sup>.

D'une manière générale, une attention toute particulière doit être portée à la ventilation du bâtiment afin d'assurer la qualité de l'air intérieur.

#### **- Végétaliser les bâtiments**

La végétalisation du bâti, toitures et façades végétalisées, participe doublement à l'adaptation contre le réchauffement climatique. Elle permet d'une part d'apporter de la fraîcheur à l'échelle du quartier grâce à l'évapotranspiration des végétaux qui permet de diminuer jusqu'à 3 °C la température ambiante. Ainsi, sur un toit-terrasse non végétalisé, la température de surface, sous l'effet du rayonnement solaire, peut atteindre 60°C ou 70 °C. Elle sera de 35°C voire de 32 °C s'il est végétalisé. Pour les façades, le phénomène est équivalent, avec des réductions de température mesurées de 3 à 10°C. La nuit, la végétalisation du bâti limite les effets d'îlots de chaleur<sup>12</sup>.

D'autre part, la végétalisation des toitures et façades permet davantage de confort thermique au sein même du bâtiment, notamment pour les locaux intérieurs sous-jacents.

#### **- Mettre en œuvre de revêtements d'étanchéité réfléchissants sur les toitures terrasses**

Les revêtements d'étanchéité de couleur claire disposent d'un fort pouvoir de réflectivité et d'émissivité. Ils permettent de réfléchir le rayonnement solaire incident sans augmenter significativement la température de surface. Celle-ci dépassant rarement les 40 °C, ces revêtements contribuent à lutter contre les îlots de chaleur urbains et peuvent améliorer le confort thermique dans les lieux de vie sous la toiture<sup>13</sup>.

#### **Valorisez (enfin) les solutions passives peu consommatrices d'énergie dans les politiques d'incitation à la rénovation**

**Pourquoi ces solutions sont-elles les grandes absentes des politiques publiques françaises de rénovation énergétique ?**

**Pourquoi ne pas étendre les dispositifs de soutien actuellement limités à l'audit et à la réduction de consommation de chauffage ?**

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 30 ans, la France n'a pas le luxe de se priver de leviers efficaces qui sont à sa portée.

D'autres pays, comme l'Italie et l'Allemagne, l'ont compris et intègre déjà des dispositifs de soutien pour l'installation de volets et stores par exemple. **Des mesures fortes doivent être prises au plus vite pour adapter notre pays aux enjeux climatiques.**

Or, une fenêtre de tir idéale se présente devant nous pour que nous nous donnions les moyens de nos ambitions avec l'adoption avant le 1<sup>er</sup> semestre 2023 de la 1<sup>re</sup> loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC), puis avec, l'année suivante, la 3<sup>e</sup> Programmation pluriannuelle de l'énergie, de la 3<sup>e</sup> Stratégie nationale bas-carbone et du 3<sup>e</sup> plan national d'adaptation

au changement climatique. **Les deux ans à venir vont être décisifs :** vous allez dessiner les contours précis de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) et engager notre pays et les générations futures pour les prochaines décennies.

**Ces législations doivent être le vecteur d'espoirs et de solutions pour les Français qui souffrent de la surchauffe de leur logement. Nous vous demandons donc d'intégrer au plus vite les moyens passifs** d'amélioration de la performance thermique d'été dans les dispositifs d'aides à la rénovation.

L'occasion est historique d'être à la hauteur du plus grand défi de l'histoire de l'Humanité. Ne la ratons pas !

#### **Signataires :**

*Yannick Michon, Président du **Groupement Actibaie***

*Yannik Beix , Président d'**ADIVET** (Association des Toitures et Façades Végétales)*

*Mohamed Abdelmoumene, Président du comité technique **AICVF** (Association des Ingénieurs et Techniciens en Climatologie, Ventilation et Froid)*

*Jean-Pascal Roche, Président d'**ICO** (Ingénierie du Confort Objectif 2050)*

*Jean-Luc Buchou, Délégué Général du **Cercle Promodul INEF4***

*Damien Racle, Président de **CINOV** (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique),*

*Gérald Faure, Président de la **CSFE** (Chambre Syndicale Française de l'Étanchéité)*

*Pascal Bresso, Président de la **Fédération Française de la Construction Passive***

*Anne-Sophie Perrissin-Fabert, Déléguée Générale de **IGNES***

*Pascal Coppens, Président du **SFJF** (Syndicat Français de Joints et Façades)*

*Bruno Léger, Président du **SNFA***

*Christophe Bieber, Elu de l'**UMB-FFB** (Union des Métiers du Bois)*

*Pascal Housset, Président de l'**UMGCCP** (Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie)*

*Yannick Hervé, Président de l'**UMPI-FFB** (Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation).*

<sup>1</sup> Source : étude Ifop pour le Groupement Actibaie – juillet 2022

<sup>2</sup> Source : Haut Conseil pour le Climat. [Communiqué de presse](#) – Rapport Annuel 2022 diffusé le 29 juin 2022

<sup>3</sup> Source : Citepa

<sup>4</sup> Source : SDES, Bilan énergétique de la France

<sup>5</sup> Source : [Etude Ademe](#) « La climatisation de confort dans les bâtiments résidentiels et tertiaires » - juin 2021

<sup>6</sup> Source : Rapport GIEC - 2022

<sup>7</sup> Source : Centre national de recherches météorologiques

<sup>8</sup> Source : étude menée par Guidehouse pour le syndicat européen ES-SO - 2022

<sup>9</sup> Source : Cercle Promodul / INEF4

<sup>10</sup> Source : étude Armines ParisTech, janvier 2013

<sup>11</sup> Source : Rapport Technique DTS/RT/2016/ COMEPOS VELUX

<sup>12</sup> Source : "Aménager avec la nature en ville" - Ademe - 2018, "Etude VEGDUD - Rôle du végétal dans le développement urbain durable - Impacts du végétal en ville" - Plante&Cit  - 2014, Bouchie - "Rapport d'étude du CSTB pour la RT 2012" – 2011

<sup>13</sup> Source : CWA 17890 « Guide to the implementation of cool surfaces for buildings' envelope to mitigate the Urban Heat Island effects »

**Contact presse** : Mathilde Taurinya – Agence B Side  
[m.taurinya@agencebside.fr](mailto:m.taurinya@agencebside.fr) / 07 63 26 53 95